

Réunion du Conseil Municipal de BAHUS SOUBIRAN :

Compte rendu de la séance du 29 Octobre 2024

Etaient présents :

Mmes SEBI Cathy, DUVACQUIER Laurence, et BRETHOUS Cécile
Mrs BOULIN Thierry, LALANNE Joël, GAUZIEDE Nicolas et POURAJAUD Éric

Absents excusés :

Mmes DESBLANS Véronique, SAINT GERMAIN Séverine, Mrs SAUVAUD Christophe et Mr DUCOURNAU William

Secrétaire de séance : Mme SEBI Cathy

1) Points sur les différents projets :

- Les travaux de rénovation sur le bâtiment Proères sont terminés. Le cout total s'élève à 52 117,06 Euros. La demande de versement de la DETR sur ce projet va être demandée pour un montant de 8 686,17 Euros.

- habitat regroupé : le permis de construire a été accordé. Juste avant la réunion du conseil, la commission logement a rencontré l'architecte pour finaliser la rédaction de l'appel d'offre. Il va être déposé en début de semaine prochaine. Les réponses seront possibles jusqu'au 28 novembre et l'analyse des offres sera faite en suivant. Le début des travaux est prévu pour début 2025.

- projet photovoltaïque : une nouvelle étude économique sur l'intérêt du projet a été faite. A l'étude initiale sont venus s'ajouter de nombreux couts qui n'avaient pas été intégrés par le SYDEC. Ainsi, le remplacement de la toiture en tuiles par du bac acier sur la partie de toit devant accueillir les panneaux a été chiffrée à 19 500 Euros TTC. De plus, les différents contrôles de structures et de réalisation sont chiffrés à environ 4 000 Euros. Au vu de tous ces couts supplémentaires, l'intérêt économique de ce projet est quasi nul sur une durée de 20 ans et il nous faudra donc décider si oui ou non nous y donnons suite.

2) Situation Landes Ressources :

Mr le Maire a recontacté le cabinet EKIP qui gère la liquidation judiciaire. Ce dernier est en attente d'une ordonnance de la part du tribunal afin de pouvoir faire intervenir la société chargée du nettoyage, et, par la suite pour pouvoir résilier le bail et nous restituer les locaux.

3) Modification des statuts de la communauté des communes

Le principe d'acheter le rez de chaussée de la maison de santé d'Aire Sur l'Adour a été voté lors du dernier conseil communautaire. Cette dernière en assurera l'entretien ainsi que le secrétariat médical. Elle refacturera un loyer global à chaque médecin pour l'occupation des cabinets. Dans un même temps, un centre de santé public serait créé de manière à pouvoir accueillir des médecins salariés au sein des différentes maisons de santé. Toutefois, cette acquisition ne sera confirmée qu'à partir du moment où l'accord entre la communauté de communes et les professionnels de santé sur l'organisation et la gestion du pôle de santé sera définitivement actée sans aucune ambiguïté.

Pour que tout cela soit possible, les statuts de la communauté des communes doivent être modifiés. Modification approuvée à l'unanimité.

4) Travaux SGLB

Des travaux de désencombrement et enlèvements d'embâcles auront lieu prochainement sur le Bahus. La zone traitée débutera au pont de la route de Geaune jusqu'à la sortie du golf.

5) Présentation des différents rapports

Une synthèse des différents rapports d'activité (fourrière, SITCOM, Eaux du Tursan) a été faite aux conseillers.

6) Questions diverses

Adhésion à un contrat d'entretien pour la microstation de l'école. La formule choisie est la plus complète qui assure une visite annuelle d'entretien ainsi que les pièces et main d'œuvre en cas de panne.

Suite aux travaux de rénovation énergétique (pose climatisation réversible), une hausse de loyer de 20 Euros est décidée ainsi que la facturation du contrat d'entretien de cette dernière soit 14 Euros par mois. Cette hausse de loyer est identique à celle qui avait été faite pour l'appartement voisin qui avait bénéficié des mêmes travaux en 2023.

La VMC du logement de l'école doit être changée, l'entreprise Dupouy est retenue pour le faire.

Les fonds départementaux de péréquation du département ont été attribués. Le montant total est de 29 938,82 alors que nous avons budgétisé 30 000 Euros.

Le SDIS nous a informé par courrier d'une augmentation de la participation communale à ses frais de fonctionnement pour les prochaines années, soit 781 euros de plus en 2025, 976 en 2026 et 1 171 en 2027.

Fin de la réunion 22h30.